

Question écrite

Résiliation de convention à la Pontaise entre la maison de quartier et l'association : quelles causes, quelles suites ?

Le fonctionnement de l'animation socio-culturelle à Lausanne prévoit que les différents lieux de l'animation soient portés par une association, qui assure un lien avec la population lausannoise et, en particulier pour les maisons de quartiers, dans les réalités locales. Les relations entre la Fondation pour l'animation socio-culturelle, chargée de la gestion des lieux et employeuse des personnes actives dans l'animation, et les associations sont réglées par des conventions.

La maison de quartier de la Pontaise était portée, depuis son inauguration en 2013, par l'Association de la Maison de Quartier, fondée la même année. En décembre 2022, cette convention a été résiliée, après un conflit qui a duré plusieurs mois et au cours duquel une médiation est intervenue, sans succès apparemment.

Le lien entre les lieux d'animation et les habitant-e-s par une association est fondamental pour la légitimité et l'ancrage des activités de la FASL. La fin d'une convention est dès lors une décision lourde de conséquences.

Afin d'éclaircir la situation et de comprendre comment est gérée une telle situation, je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Pour quelles raisons la convention a-t-elle été résiliée ?
2. Quelles sont les étapes décisionnelles qui conduisent à une telle mesure, qui doit en principe être un ultime recours ?
3. Comment est-il prévu d'assurer un ancrage associatif pour la Maison de quartier de la Pontaise à l'avenir ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Le 23 mars 2023



Benoît Gaillard